



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 1260

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le mode de calcul de la taxe professionnelle pour les entreprises de travaux publics. En effet, la valeur du matériel à l'achat est souvent élevée mais il se déprécie très rapidement. Ces entreprises qui sont créatrices d'emplois sont pénalisées. Aussi il lui demande, dans le cadre d'une réforme du mode de calcul de la taxe professionnelle, de tenir compte non pas de la valeur de l'achat de la machine mais de sa valeur estimée.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1260

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2391

Question retirée le : 20 octobre 1997 (Retrait pour cause de question identique)